

Cadrage de l'appel à projets 2024 de financements d'allocations doctorales

Académie Spatiale d'Île-de-France

Cadre général

L'Académie Spatiale – nouvellement créée en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » du plan France 2030 – vise à fédérer et animer les activités de formation autour du spatial en Île-de-France et ainsi à créer une communauté regroupant étudiants, formateurs et employeurs.

Cette ambition se décline selon trois thématiques d'intérêt stratégique et économique majeur : la gestion des plateformes spatiales et de leurs débris, le développement de la charge utile et/ou l'exploitation scientifique ou sociétale associée, la conception de lanceurs (incluant les lanceurs réutilisables et le pilotage à distance).

L'Académie Spatiale s'appuie sur l'écosystème francilien qui est un leader économique et académique historique dans ces trois thématiques, via plusieurs entreprises et laboratoires universitaires spatiaux. Son objectif est de consolider mais surtout d'améliorer l'offre et la qualité des formations, de façon à répondre aux besoins du domaine. Pour mener cela à bien, diverses actions sont lancées couvrant les formations secondaires et supérieures, les formations pré-Bac (professionnels ou non) jusqu'à la formation doctorale et à la formation continue.

Parmi ces différents niveaux de formation, la formation doctorale par la recherche est stratégique pour maintenir et développer l'expertise scientifique au niveau mondial. En effet, les projets doctoraux mènent à la formation de scientifiques de très haut niveau ayant développé des capacités de questionnements, d'autonomie et d'encadrement, à coté de connaissances et compétences conceptuelles, instrumentales et expérimentales au niveau des plus hauts standards internationaux.

Pour répondre à cet enjeu de la formation doctorale par la recherche dans le domaine spatial, l'Académie Spatiale d'Île-de-France dispose de plus de 45 bourses doctorales et lance cet appel à projets (AAP) de financements d'allocations de recherche doctorales. Ce premier AAP s'adresse aux chercheurs, chercheuses, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs des laboratoires rattachés aux établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale qui sont invités à soumettre des sujets de projets doctoraux selon les modalités détaillées ci-après.

Modalités l'appel à projets

Les projets pourront concerner l'ensemble des disciplines scientifiques. Les critères de sélection porteront notamment sur la thématique scientifique visée qui doit être

directement liée au spatial et s'inscrire prioritairement dans les trois thématiques d'intérêt stratégique et économique majeure suivantes :

- la gestion des plateformes spatiales et de leurs débris,
- le développement de la charge utile (outils d'observation et gestion des données, électronique embarquée) et/ou l'exploitation scientifique et sociétale associée,
- la conception de lanceurs (incluant les lanceurs réutilisables et le pilotage à distance) et de propulseurs de satellite.

et dans les domaines connexes (juridiques, défense, géopolitique, homme dans l'espace, besoins sociétaux, gestion des risques naturels et anthropogéniques, numérique et IA).

Sans être nécessaires, l'interdisciplinarité ou l'ouverture à l'international seront des éléments d'appréciations qui viendront renforcer les projets.

Cet AAP évalue le projet doctoral (sujet de thèse, adéquation avec les thématiques de l'Académie Spatiale, conditions d'accueil, partenariat) en amont du recrutement de l'étudiante ou de l'étudiant. Un jury composé de représentants des établissements publics partenaires et des écoles doctorales et s'appuyant sur un comité scientifique sélectionnera les projets financés.

Une priorité sera donnée aux thèses cofinancées (par exemple ONERA, CNES, industriel, ESA, école doctorale, université étrangère, ...). Les sujets soumis aux concours des écoles doctorales des universités partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France sont éligibles à cet AAP. L'employeur devra être un des huit établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France (cf. Annexe 1). Dans le cas des cofinancements industriels, cela implique que les partenaires industriels devront cofinancer directement les établissements publics qui seront employeurs. Les thèses CIFRE ne pourront donc pas être cofinancées dans le cadre de cet AAP.

Enfin, le jury s'assurera d'une répartition équilibrée entre les différentes équipes de recherche des universités et établissements partenaires au regard du nombre de supports disponibles pour l'Académie Spatiale d'Île de France dans chaque établissement partenaires (Annexe 1).

La sélection et l'admission des candidats pour ces projets seront de la responsabilité des écoles doctorales de rattachement et des établissements employeurs selon leurs modalités.

Modalités de dépôt des projets

L'Appel à projet est ouvert à partir du 20 février 2024.

Les proposant et proposantes doivent remplir le fichier

SPACE-IDF-Doctorat2024_acronymedulaboratoire_nomduporteur.docx,

le transformer en pdf et l'envoyer à l'adresse générique suivante [aapdoc-](mailto:aapdoc-academiespatiale@lisa.ipsl.fr)

academiespatiale@lisa.ipsl.fr **avant le 20 mars 2024 (Minuit, heure de Paris)** et signaler à leur ED leur souhait de candidater à un financement de l'Académie Spatiale.

Taille maximale par fichier : 1 Mo

Annexes de l'Appel à projet

Annexe 1 : Liste des établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France et nombre de bourses (équivalente à une bourse complète) par établissement sur les 5 ans de l'Académie Spatiale.

- Institut Polytechnique de Paris : 1.5 bourses
- Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA) : 7 bourses
- Sorbonne Université : 9 bourses
- Université Paris Cité : 2.8 bourses
- Université Paris-Est Créteil (UPEC) : 1.5 bourses
- Université Paris-Saclay : 14.5 bourses
- Université Paris Sciences & Lettres (PSL) : 5.5 bourses
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) : 5 bourses

Annexe 2 : Liste des principales Ecoles Doctorales associées aux établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France

ED127 : Astronomie et Astrophysique d'Ile de France

ED129 : Sciences de l'Environnement en Ile de France

ED158 : Cerveau, Cognition, Comportement

ED531 : Sciences, Ingénierie et Environnement

ED532 : Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

ED560 : Sciences de la Terre et de l'Environnement et Physique de l'Univers de Paris

ED564 : Physique en Ile de France

ED571 : Sciences Chimiques : Molécules, Matériaux, Instrumentation et Biosystèmes

ED572 : Ondes et Matière

ED574 : Ecole Doctorale de Mathématique Hadamard

ED575 : Electrical, Optical, Bio-physics and Engineering

ED579 : Sciences Mécaniques et Energétiques, Matériaux et Géosciences,

ED580 : Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

ED624 : Sciences des sociétés

ED626 : Institut Polytechnique de Paris

ED629 : Sciences Sociales et Humanités

ED630 : Droit, Economie, Management

Annexe 3 : Formulaire de réponse à l'AAP 2024 de cofinancements d'allocations doctorales